

**Appel à projets
Rendez-vous nature
en Anjou 2024**

Les espaces naturels sensibles, supports pédagogiques

Cahier des charges

PROTÉGEONS
NOS ESPACES NATURELS 

maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](#) |  [Departement49](#)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

anjou

Le Département, partenaire de vos démarches environnementales



© Bertrand Béchard

Depuis 1989, le Département de Maine-et-Loire mène une politique de **préservation**, de **restauration**, de **gestion et de valorisation** des milieux naturels. Cette politique s'articule aujourd'hui autour du Plan Biodiversité 2022-2027. Le présent dispositif d'appel à projets, qui vient en complément du régime d'aides applicable sur les sites identifiés ENS, a pour vocation d'impulser une dynamique territoriale de valorisation et de sensibilisation au patrimoine naturel de Maine-et-Loire et de soutenir des projets interdisciplinaires et innovants d'ampleur départementale.



Conditions générales d'éligibilité

Le porteur de projet s'appuiera obligatoirement sur la plateforme en ligne, accessible sur le site du Département de Maine-et-Loire pour rédiger sa candidature. Les projets devront être en lien avec les sites identifiés ENS (carte disponible sur le site du département).

Les projets devront être à destination du grand public et/ou de groupes constitués (centre sociaux, clubs natures, personnes à mobilités réduites ou en situation de handicaps etc.). Les projets à destination des scolaires ne seront pas retenus, ce public étant d'ores et déjà ciblé par d'autres démarches pédagogiques portées par le Département.

Un seul dossier pourra être déposé par porteur de projet.

La Commission transition écologique choisira les projets dans la limite des budgets alloués et de manière à constituer un programme d'animation cohérent, diversifié dans les approches et dans la nature des intervenants, avec un souci de bonne répartition sur l'ensemble du territoire départemental.

Calendrier

Lancement de la consultation **le 3 avril 2023**
Date limite de dépôt des dossiers **le 26 juin 2023**
Notification aux porteurs de projets retenus
2^e quinzaine d'octobre 2023

RENSEIGNEMENTS

Direction ingénierie territoriale et
environnement
Service environnement et paysages
Tél. : 02 41 81 49 49
Courriel : ens.anjou@maine-et-loire.fr



▣ Contexte

Les sites identifiés ENS sont des milieux vivants, où cohabitent un patrimoine biologique, des activités touristiques et économiques et des interactions sociales. Ils constituent à ce titre une vitrine ouverte sur le principe même du développement durable de nos territoires.

Conscient de l'importance de ce patrimoine, le Département agit en faveur de sa préservation avec la volonté de le faire partager au plus grand nombre.



▣ Objectifs

À travers cet appel à projets, le Département souhaite élaborer sur ses sites identifiés ENS, un programme des Rendez-vous nature 2024 innovant et ambitieux à destination du grand public.

Les outils et animations proposés devront permettre, à travers la découverte des richesses naturelles de l'Anjou, de renforcer l'attractivité de notre territoire et de mettre en avant la qualité de notre cadre de vie.

À titre d'exemple, les projets pourront concerner la mise en valeur d'un paysage ou d'une espèce emblématique de l'Anjou, la mise en lumière de la biodiversité liée à un site identitaire de notre territoire, le lien entre les espaces naturels et des produits typiques de l'Anjou... ils pourront également porter sur la découverte d'un site naturel et s'appuyer par exemple sur un support spécifique en lien avec l'image du Département (cheval, théâtre, sport, littérature, culture...).

Un même dossier pourra comporter plusieurs types d'animations sur plusieurs sites et à plusieurs dates. Il pourra s'appuyer sur différents modes d'intervention complémentaires. Chaque animation devra faire l'objet d'une programmation sur une ou des dates définies.

▣ Quels critères de recevabilité ?

Le Département soutiendra les projets :

- Avec des animations intégralement gratuites, dans un souci de cohérence et d'attractivité du programme,
- Proposant des animations, visites et/ou manifestations permettant la découverte, la sensibilisation et une réelle valorisation de la biodiversité des sites identifiés ENS,
- Réalisés entre mars et décembre 2024,
- **Se déroulant sur un ou plusieurs ENS** ou en cas de contraintes particulières justifiées (fragilité des milieux, sensibilité des espèces) à proximité immédiate,

▣ Quels critères de sélection ?

La Commission transition écologique du Département évaluera et validera les projets au regard des critères suivant :

- **Variété du public visé** : un regard particulier sera porté sur les animations à destination des publics spécifiques et sur l'implication des participants.
- **Originalité et diversité des approches**. Les partenariats locaux entre organismes à compétences hétérogènes seront encouragés afin de toucher des publics «non avertis». Les animations seront centrées sur la découverte de la biodiversité.
- **La diversité des intervenants et des animations** : pour les structures ayant déposés des dossiers les années précédentes les critères suivants seront appliqués : une même animation (thème, public ...) ne peut avoir lieu plus de 3 ans sur le même EPCI ou 5 ans sur le Département. Ces critères ne s'appliquent pas aux structures ou collectivités portant un programme multi-partenarial.
- Bonne représentativité des animations sur l'ensemble du territoire départemental.

Pour les projets retenus, un texte descriptif et au moins une photo attractive de bonne qualité de chaque manifestation seront à transmettre au Département, pour la réalisation de l'agenda des Rendez-Vous Nature en Anjou 2024.

Au terme du programme d'animation, une fiche individuelle d'évaluation (sur la base du modèle qui sera fourni) sera transmise au Département.

▣ Niveaux d'aides possibles et prestations éligibles

Les projets pourront être financés au taux maximum de **80%**, dans la limite de **5 000€** d'aide par dossier. Le taux défini lors de l'accord de subvention s'appliquera sur le coût réel du projet pour calculer le montant à verser.

Le Département pourra soutenir les dépenses nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre des projets proposés et portant sur l'achat de petit matériel, du temps de préparation, du temps d'animation ou bien encore des frais de transports.

Les projets retenus seront relayés au travers d'un plan de communication départemental spécifique (agenda nature, communiqués de presse, site internet, réseaux sociaux...).



Comment répondre ?

Les dossiers de candidature sont accessibles en ligne ici : <https://appelaprojets.maine-et-loire.fr/>
Les réponses s'effectuent uniquement via le formulaire en ligne.

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté.

Les 89 sites identifiés ENS du département de Maine-et-Loire



Suivez-nous !



maine_et_loire



Departement49

Et sur notre nouveau site dédié à la nature

nature.maine-et-loire.fr



CS 94104 - 49 941 Angers Cedex 9